

QUESTION

Les États-Unis peuvent-ils supprimer le droit compensateur?

RÉPONSE

Oui. Le processus de renvoi par le groupe spécial pourrait entraîner l'élimination ou la réduction du droit compensateur.

QUESTION

Combien de temps les compagnies canadiennes vont-elles devoir payer le droit compensateur?

RÉPONSE

Les droits vont continuer à être perçus en attendant les résultats du processus de renvoi du groupe spécial de l'ALE. Une fois le processus terminé, toute réduction ou suppression du droit compensateur entraînera le remboursement des droits déjà payés, avec intérêts.

QUESTION

Pourquoi le Canada demande-t-il la tenue d'un examen administratif, puisque le droit perçu sur le bois d'oeuvre fait l'objet d'un examen de la part de groupes spéciaux de l'ALE?

RÉPONSE

La réglementation américaine en matière de droits compensateurs dispose que ceux-ci peuvent faire l'objet d'un examen administratif annuel. La demande à cette fin doit être présentée pendant le mois marquant l'anniversaire de l'imposition du droit en question -- en l'occurrence, juillet 1993. Si aucune demande d'examen n'est présentée, le droit devient permanent. Pour préserver les appels devant les groupes spéciaux, un examen administratif sera demandé. Cependant, on ne s'attend pas à ce que le Département du Commerce ne commence cet examen avant que les résultats finals des deux examens menés par les groupes spéciaux de l'ALE ne soient connus.